

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales. . . 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes. . . 6 fr.
Autres départements. 7 fr.
Union postale. 8 fr.

Les Tarifs compensateurs

Les hommes qui entendent que l'ouvrier soit absolument libre d'exiger de celui qui l'emploie tel salaire qui lui convient de fixer, qui n'admettent pas, que le commerçant rencontre dans la fixation du prix de sa marchandise, d'autre régulateur que celui qui s'impose par le jeu de l'offre et de la demande, veulent un régime tout différent pour cet ouvrier, pour ce commerçant qui s'appelle une grande compagnie de chemin de fer.

Un tarif n'est cependant, en réalité, autre chose qu'un salaire, le prix d'un travail. Ne tenant aucun compte du fait que, dans l'établissement de ce prix, les compagnies subissent déjà un régime d'exception, qui limite pour elle la liberté dont jouissent pleinement toutes les catégories de commerçants, leurs adversaires voudraient les soumettre à des entraves et à des vexations continuelles, et leur imposer des tarifs de pure fantaisie, dont l'application les mettrait dans l'impossibilité d'aller chercher le trafic sur les divers points où ils ont le droit de le prendre, et de finir en définitive à la ruine des intérêts considérables dont elle ont la responsabilité.

Quelle est la fonction capitale des tarifs? Elle consiste à couvrir les frais d'exploitation d'abord, et à donner ensuite, un intérêt aux capitaux engagés dans la construction et l'exploitation du réseau.

Notons, à ce propos, que les politiciens qui passent leur vie à attaquer les grandes compagnies, oublient avec une singulière obstination que les titres qui représentent le capital du réseau français sont disséminés entre les mains d'innombrables porteurs, parmi lesquels des milliers d'individus appartenant à la classe laborieuse, qui ont placé là toute leur épargne.

Que deviendrait cette épargne avec des tarifs d'importation qui équivaldraient à des taxes douanières prohibitives, et des tarifs d'exportation et de transports intérieurs tellement bas, que les frais d'exploitation seraient à peine couverts?

Une circulaire du ministre des travaux publics, en date du 29 août 1878, qui n'est d'ailleurs, au fond, que la reproduction de circulaires plus anciennes, indique suffisamment comment est préparée la tarification des Compagnies, que l'on s'efforce de présenter comme le résultat d'une combinaison arbitraire de leur part, aveuglément sanctionnée par l'Etat.

« Il importe, dit ce document, que les inspecteurs chargés du contrôle de l'exploitation commerciale étudient avec soin les propositions des Compagnies et qu'ils en fassent un examen raisonné. Dans ce but, MM. les inspecteurs devront se mettre en rapports personnels avec les autorités les plus en état de les éclairer, notamment avec les Chambres de commerce. Ils s'enquerront, auprès d'elles, des vœux formés par le commerce et l'industrie des contrées desservies. Ils recueilleront les observations des grands et petits industriels, et même des simples particuliers qui

auraient eu l'occasion de relever des défauts dans le système des taxes établies. »

Où apparaissent dans tout cela l'arbitraire, des Compagnies et le défaut de contrôle de l'Etat?

Tous les tarifs appliqués sur le réseau, tarifs différentiels, spéciaux, de gare à gare ou de transit, sont le résultat de l'étude longue, minutieuse et rigoureusement contrôlée, des besoins, des exigences et des intérêts des populations.

A quelque point de vue que l'on se place, ils donnent, dans toute la mesure actuellement possible, satisfaction à l'industrie, au commerce, à la circulation, en un mot au pays tout entier, et on ne pourrait les faire disparaître sans troubler les rapports entre la production et la consommation, et sans compromettre gravement, sous ses formes multiples, le travail national.

DIMINUTION DU PRIX DU GAZ

Les pétitions doivent être actuellement terminées, et on saura bientôt l'effet produit par le nombre assez respectable des signatures qui ont été présentées à la légalisation de nos adjoints.

Le Conseil municipal, par ses délibérations, qui nous ont un intérêt majeur à cette diminution du prix du gaz, aura prochainement à étudier la marche à suivre pour obtenir le résultat si désiré.

Dans cette affaire comme dans toutes celles qui sont soumises à nos édiles, la solution, quoique nous paraissant facile à résoudre, sera assurément sujette à bien des retards.

Pour couper court et surtout pour amener plus facilement la Compagnie du gaz à composition, il serait plus avantageux et surtout plus rationnel que le Conseil municipal nommât une commission spéciale prise dans son sein, et à laquelle on adjoindrait quelques personnes compétentes, connaissant bien les besoins de la Ville et pouvant faciliter par leurs aptitudes techniques les travaux de cette commission.

Nous ne doutons nullement que parmi nos conseillers municipaux, il n'y ait des hommes assez compétents et surtout assez intelligents pour pouvoir établir et résoudre toutes les questions de l'éclairage public et particulier. Mais le concours d'hommes spéciaux peut leur être d'un grand secours.

Les travaux de cette commission seront probablement moins longs que ceux de la commission des eaux, car ici on ne se trouve pas en face de 20 projets, on sera en présence d'une Compagnie, qui pour être seule, n'en soulèvera pas moins beaucoup de difficultés et d'oppositions au nouveau traité qu'on voudra lui imposer.

Il est dur de renoncer à d'énormes bénéfices; les actionnaires ont aussi un conseil d'administration qui doit défendre leurs intérêts, et beaucoup parmi eux préfèrent jouir immédiatement de leurs revenus que d'attendre dans un avenir plus ou moins long le résultat des concessions à faire.

Ce sera donc à la commission à prendre les dispositions nécessaires pour dorer la pillule et pour amoindrir par de nouvelles conventions les conditions si dures du cahier des charges.

Si on avait aujourd'hui à signer un pareil traité, il n'y aurait personne dans notre administration qui oserait y apposer sa signature.

Il faut tenir compte des progrès qui s'accomplissent chaque jour et surtout des améliorations à apporter aux choses actuelles.

L'électricité a fait de sérieux progrès et dans beaucoup de villes on essaie de remplacer le gaz. Les systèmes employés sont différents. C'est ainsi qu'à Milan depuis cinq ans on se sert de la lumière électrique, qu'à Rome on a commencé les essais, qu'à Na-

ples on procède aux installations. La ville de Vienne, en Autriche, sera éclairée bientôt par les lampes à incandescence, et à Tours on va installer des appareils nouveaux dont on attend les meilleurs résultats.

A Paris quelques tentatives ont été faites, mais on a pas encore pu généraliser l'emploi de la lumière électrique.

Pourquoi n'essayerait-on pas à Lyon? Serons-nous plus en retard que d'autres villes moins importantes et faudra-t-il que l'étranger nous devance sous le rapport de l'éclairage.

Lyon pourrait avoir ses principales rues et ses places éclairées à l'électricité. C'est là où la commission devra dresser ses batteries, amener la Compagnie à suivre le progrès et à doter notre ville d'un éclairage plus en harmonie avec l'importance de notre cité.

Le gaz est encore et sera peut-être longtemps l'élément le plus important pour notre industrie où les moteurs deviennent chaque jour d'une utilité plus grande et leur emploi va en augmentant. La diminution du prix du gaz sera un soulagement pour nos petits ateliers, et quoique l'électricité vienne éclairer nos habitations, la fabrication du gaz continuera, comme par le passé, à donner des bénéfices.

La commission aura bien mérité de la population si, prenant en considération l'idée que nous avons émise, d'une participation dans les bénéfices, elle arrivera à faire entrer cette idée dans l'esprit des conseillers municipaux et dans celui des membres du conseil d'administration de la Compagnie du gaz.

Le monopole de la Compagnie serait considérablement tempéré par une participation des consommateurs dans les bénéfices, et ce monopole ne serait plus la propriété exclusive d'une société, mais deviendrait la chose, dont profiteraient tous ceux qui apporteraient par leur consommation, une quote-part qui s'accroîtrait au profit de la masse.

Lettres parisiennes

La construction du chemin de fer métropolitain et l'itinéraire de son tracé n'intéresse probablement que fort peu les lecteurs de la région du Rhône, aussi mon intention n'étant pas de satisfaire leur curiosité, je rappellerai brièvement en quoi consiste l'avant-projet soumis à l'examen de l'administration.

Les diverses artères de ce chemin de fer devant relier entre elles les gares terminus des grandes lignes qui déversent chaque jour une foule d'étrangers dans Paris et emportent en même temps la multitude des Parisiens vers la campagne, forment deux lignes principales. L'une de ces lignes, entièrement souterraine, reliant la gare de l'Est à la gare de l'Ouest (Montparnasse), présenterait une longueur de 4 kilomètres 800 mètres environ; son tracé, en partant de la gare de l'Est suivrait d'abord les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, traverserait ensuite le quartier des Halles centrales et la Seine entre le pont Neuf et le pont des Arts, le quartier de l'Institut et, suivant la rue de Rennes, aboutirait à la gare de l'Ouest (rive gauche). La seconde, reliant la gare Saint-Lazare (ligne de l'Ouest rive droite) à la gare de Vincennes et à la gare de Lyon, serait construite en viaduc et en tranchée; elle présenterait un développement de 6 kilomètres environ; son tracé, partant de la gare Saint-Lazare, suivrait d'abord la rue de Châteaudun jusqu'au carrefour de la rue Drouot, gagnerait ensuite le quartier des Halles en suivant les rues du faubourg Montmartre et de Montmartre, croiserait la première ligne vers la pointe St-Eustache (halles centrales) traverserait les quartiers du Temple et de la Bastille et, après avoir touché au chemin de fer de Vincennes vers l'avenue Daumesnil, aboutirait à la gare de Lyon.

Un embranchement, partant du carrefour Drouot, relierait la gare du Nord à cette ligne en suivant la rue de Châteaudun et la rue Lafayette.

De nombreuses stations établies aux points

principaux de ces parcours permettraient au public que des occupations quotidiennes appellent dans ces différents quartiers de se rendre très rapidement à l'une des stations des grandes lignes de chemin de fer qui forment les points extrêmes des lignes métropolitaines.

L'horaire des trains serait, d'ailleurs, calculé de façon à correspondre avec les trains de banlieue déjà établis par les grandes Compagnies.

Les parties en viaduc seraient formées d'un pont métallique élevé au milieu de la chaussée toutes les fois que sa largeur le permettrait.

D'après cet avant-projet, la gare d'Orléans seule ne se trouverait pas reliée au centre de Paris; mais j'espère que cette lacune ne tardera pas à être comblée au moyen d'un embranchement ajouté à la ligne de la gare de l'Est à la gare de l'Ouest (Montparnasse), lequel, partant de Saint-Germain-des-Prés (rue de Rennes), suivrait le boulevard Saint-Germain, traverserait le quartier de la Halle aux vins, du Jardin-des-Plantes et aboutirait à la gare du chemin de fer d'Orléans.

La ville de Lyon dont le réseau des trunks n'est pas encore complètement achevé, ne reste-t-il pas à construire quelques tronçons qui doivent relier diverses lignes entre elles? et notamment la ligne des Terreaux gare de Vaise à la ligne de Perrache-Brétteaux et la ligne de Bellecour-Pont d'Ecully à la ligne Place des Cordeliers-Villeurbanne, dont l'exécution permettrait de reporter les foyers de la gare de la place Tolozan, par exemple pour la ligne de la gare de Vaise et au pont Nemours pour celle de Villeurbanne.

et donnerait ainsi la correspondance entre les lignes du pont d'Ecully et de Villeurbanne par le cours Lafayette, et celles de la gare de Vaise et de Saint-Clair, la ville de Lyon, dis-je, n'attend donc pas la construction d'un métropolitain et comme je vous le disais dès le début de cette lettre, ce n'est pas la question technique elle-même qui peut intéresser les lecteurs de *L'Industriel du Rhône*, mais la rédaction du cahier des charges de la construction du Métropolitain parisien a fourni à Monsieur le Ministre des Travaux-publics l'occasion d'y introduire deux clauses capitales qui marqueront certainement un grand progrès dans l'administration de la propriété publique.

Un gouverneur nommé par l'Etat sur la présentation du ministre ou par le ministre lui-même aurait la direction effective du Métropolitain, présiderait le Conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires. Le cahier des charges lui réserverait en outre des pouvoirs assez étendus pour s'opposer à toute mesure contraire aux intérêts de l'Etat, sauf à en référer au ministre qui aurait un droit de veto absolu. Les conflits seraient portés devant le Conseil d'Etat.

Une limite maxima très modérée des tarifs de transport serait fixée dès le début de l'exploitation et le ministre pourrait les abaisser dès que pendant deux années consécutives le revenu aurait dépassé 6 pour 100 du capital engagé.

Enfin le capital action devrait être constitué immédiatement par une émission au pair et aucune émission d'obligations ne pourrait avoir lieu avant l'emploi intégral du capital action.

Avec un contrôle sérieux et efficace des dépenses de premier établissement voilà les dispositions qui sont le fait d'une administration démocratique intelligente et honnête et j'espère que vous applaudirez des deux mains à cette décision en attendant qu'un nouveau pas raye définitivement le mot concession pour lui substituer celui d'autorisation qui serait beaucoup plus conforme aux intérêts du public et de l'industrie privée sur laquelle pèse si lourdement aujourd'hui les tarifs draconniens de quelques sociétés financières concessionnaires de services publics.

J'espère que les administrations départementales et municipales ne tarderont pas à suivre M. le Ministre des travaux publics dans cette voie. Combien les malheureux contribuables de la ville de Lyon doivent regretter aujourd'hui que des dispositions semblables n'aient pas été imposées lors de

la rédaction du cahier des charges de la concession des tramways, du gaz d'éclairage et notamment du service des eaux, et combien leur présence rendrait facile une solution heureuse de ces diverses questions dont vous avez voulu mettre l'étude sous les yeux de vos lecteurs.

Ah ! Je sais bien que de ce fait le chiffre des compensations de toutes sortes qui s'offrent au moment de la concession d'une affaire nouvelle serait considérablement diminué, sinon complètement anéanti. Je sais aussi qu'à l'Industriel du Rhône on a la satisfaction de garder et de servir les intérêts du public qui se trouvent presque toujours diamétralement opposés à ceux de toute société concessionnaire d'un service public.

P. L.

Etude sur la Question des Eaux (Suite)

Errata. — Dans le journal du 4 avril 1886, au lieu de : La fourniture quotidienne totale dont la caisse de la Compagnie générale des eaux reçoit le prix se compose donc de 21,045 mètres cubes environ acquis (etc.) Lire : de 21,045 mètres cubes acquis par le service municipal de 12,000 mètres cubes environ acquis (etc.) —

Quelques-uns de nos lecteurs nous ayant soumis leurs observations au sujet de nos appréciations sur le débit des conduites établies par la Compagnie générale des eaux, nous répondons à ces observations que suivant les dispositions de l'article 14 du cahier des charges de sa concession ainsi conçu :

Art. 14. — MENSURATION DES EAUX.
— L'administration prendra, à ses frais, telles dispositions qu'elle estimera utiles pour mesurer les quantités d'eau fournies à la Société des réservoirs ou aux bornes fontaines avec des appareils compteurs Manomètres et autres.

La Compagnie de son côté aura le droit de constater les quantités d'eau fournies par tous les moyens qu'elle jugera convenables. La ville a le droit de faire placer sur ces conduites dans différents points de la ville, principalement dans les quartiers ou les plaintes à propos du manque d'eau se font entendre plus vives et plus fréquentes, des Manomètres indiquant la pression de l'eau dans ces conduites et par conséquent leur débit.

Cette mesure qui d'ailleurs est généralement en usage à Paris permet aux agents de l'Administration municipale, comme au public, de constater à chaque instant, la régularité du service dans différents quartiers de la ville.

L'administration municipale de la ville de Lyon a donc sous la main un moyen certain de contrôler le service de la Compagnie générale des eaux et de donner toute satisfaction au public ; mais nous sommes persuadés que dans quelques mois la disette d'eau se fera sentir aussi aiguë que par le passé sans que l'administration songe ou sans qu'elle veuille prendre la mesure la plus bénigne contre sa Compagnie de prédilection, tandis que anciens abonnés et nouveaux continueront à grossir sa caisse de concert avec les finances de la ville.

Depuis l'exercice de l'année 1881, la ville de Lyon a été appelée à participer

aux bénéfices de la Compagnie, conformément aux dispositions de l'art. 31 du cahier des charges, dont nous avons déjà donné connaissance à nos lecteurs.

Cette participation s'est élevée :

En 1881, à 18,756 fr. 06 c.

En 1882, à 43,780 fr. 39 c.

En 1883, à 50,774 fr. 97 c.

Et le projet du budget municipal de l'année 1885 a prévu une recette de 40,000 fr. pour l'exercice de l'année 1884.

En présence de l'augmentation croissante des recettes de chaque service de la Compagnie, cette prévision a certainement été dépassée.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que cette participation de la ville aux bénéfices supplémentaires a justement coïncidé avec l'apparition des premiers contre-projets de distribution d'eau qui ont été opposés au projet de M. Michaud, élaboré sur la demande de la Compagnie qui a pourvu d'ailleurs à toutes les dépenses occasionnées par cette étude.

De l'année 1881 à l'année 1882, tandis que le Conseil municipal refusait d'admettre sans un examen sérieux, sans discussion tout au moins, les conclusions des rapports présentés par MM. Domenget et Delocre ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Dubost, membre du Conseil municipal, identiques et absolus en ce qui concerne l'adoption du projet Michaud et son exécution par la Compagnie générale des eaux, cette participation s'élevait de 18,756 fr. 06, à 43,780 fr. 39, soit de 25,024 fr. 03 pour une seule année.

Notons encore que la Compagnie générale ne s'était pas aperçu tout de suite de l'exécédent des bénéfices que présentaient l'exercice de l'année 1881, et que ce n'est qu'après la clôture de l'exercice de l'année 1882, c'est-à-dire en 1883, que la Compagnie générale des eaux a versé à la caisse municipale la somme de 62,536 fr. 45, représentant la part de la ville dans les bénéfices des deux exercices réunis.

L. REAUMUR.

LES GRÈVES EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1885.

Voici une statistique officielle des grèves pour l'année dernière :

Le nombre des grévistes s'est élevé, en 1885, à près de 17,000 (soit exactement 16,670) ; les grèves ont été au nombre de 49, présentant une moyenne de 2 à 3 grèves par grande catégorie d'industrie.

L'année 1886 débute par un total de 18 grèves pour le mois de janvier seulement. Les grèves se sont particulièrement déclarées dans les industries textiles, métallurgiques, du vêtement, du bâtiment et de l'ameublement.

Sur 112 grèves, 59 ont été causées par une tentative de réduction de salaires, 28 par une demande d'augmentation, et 25 ont eu des raisons diverses.

Parmi ces dernières, citons la grève des tisseurs de Lyon, qui exigeaient un outillage perfectionné ; la grève des ouvriers cloutiers de Château-Regnault (Ardennes), occasionnée par les industriels qui s'opposaient à la constitution d'une chambre syndicale ouvrière.

de la sténo-télégraphie, on éviterait non seulement l'encombrement des grandes lignes, mais on pourrait abaisser les tarifs de transmission.

L'orthographe grammaticale serait un peu tronquée, mais cela ne nuirait en rien à la compréhension des télégrammes. Personne n'ignore, en effet, que la sténographie ordinaire est une écriture phonique, dont l'avantage sur l'écriture ordinaire consiste essentiellement à remplacer la syllabe orthographique qui représente un son par un simple signe représentant également celui-ci. Il est donc facile de concevoir que la transmission télégraphique de mots sténographiés, quelle que soit la langue parlée, permet d'atteindre une vitesse de transmission inconnue jusqu'ici.

Dans la première série d'expériences, en octobre 1885, au Ministère des Télégraphes, l'appareil transmetteur et l'appareil récepteur étaient placés côte à côte, réunis par un circuit dit en boucle.

La longueur de ce circuit, en partie aérien, en partie souterrain, emprunté aux divers réseaux télégraphiques, passant par Orléans, Tours, Rouen, le Havre, Dijon, et revenant au récepteur, a été portée, en sept expériences, de 245 à 280, 468 et 630 kilo-

Informations

Question municipale.

L'un des articles du mandat adopté par l'unanimité de nos édiles leur donne pour mission « d'étudier et d'adopter sans retard un plan définitif d'alignement et de nivellement pour les quartiers neufs de la ville, afin d'éviter les expropriations prochaines et coûteuses ».

Nous demandons quelles sanctions notre Conseil municipal a donné à cette réclamation si légitime de ses électeurs ?

Dans maints quartiers de la rive gauche de notre ville, en effet, et principalement dans la partie sud du 3^e arrondissement, la voirie continue à donner des permissions de construire sur de vieux alignements de rues tortueuses et étroites et il serait temps que le Conseil mette fin à cette situation qui est de nature à compromettre l'avenir de la ville en s'occupant de l'adoption du plan d'alignement qui est réclamé dans son mandat ?

Ville de Marseille

L'Exposition industrielle s'annonce sous les meilleures auspices. Au centre même de la ville de Marseille, dans un emplacement admirablement approprié pour la circonstance, les exposants auront tout le local nécessaire pour étaler leurs produits.

Déjà le nombre des exposants est assez considérable pour faire bien augurer du succès de cette exposition qui sera certainement une des plus belles du Midi.

Une exposition relative aux Beaux-Arts et des Arts rétrospectifs aura lieu simultanément avec le concours régional ; à l'école des Beaux-Arts.

Cette exposition s'ouvrira le 1^{er} mai et aura une durée de deux mois.

Les constructeurs et les fabricants qui veulent exposer, n'ont que jusqu'au 15 avril pour faire parvenir leur adhésion.

L'Industriel du Rhône, donnera la liste des exposants et publiera les décisions du Jury.

Tunnel et pont de Collonges

Le 29 mars dernier la Cie P.-L.-M. a adjugé le tunnel qui doit relier la gare de Saint-Clair à celle de Collonges, en passant sous le plateau de Caluire.

Ces travaux s'élèvent à 4 millions. Ils ont été adjugés à MM. Chalimbaud et Briday.

Le pont sur la Saône estimé 1 million, a été adjugé à M. Montanier pour la partie maçonnerie. La partie métallique sera l'objet d'un concours entre divers constructeurs.

Chemins de fer de Saint-Bonnet (Hautes-Alpes)

Une nouvelle qui ne peut manquer d'être favorablement accueillie par les habitants du Champour :

Le projet de chemin de fer de la Freissinouse à Saint-Bonnet a été adopté en première lecture au Sénat.

Il est à souhaiter que la contrée la plus riche des Hautes-Alpes, soit au point de vue de l'agriculture, soit comme richesses minières, ait bientôt une voie ferrée. Les prix de transport qui, jusqu'ici ont arrêté l'élan de l'industrie seront considérablement réduits. On aura facilement accès à St-Bonnet ou plutôt aux Baroques, ou aboutira le chemin de fer qui certainement ne s'arrêtera pas là.

Chemin de fer de Clermont à Tulle

Les liquidateurs de la Compagnie du chemin de fer de Clermont à Tulle (capital nominal, 20 millions) convoque les intéressés en assemblée générale extraordinaire à Paris, pour le 24 avril prochain, avec l'ordre du jour que voici : 1^o compte rendu des opérations de la liquidation du 23 mai 1884 au samedi 24 avril 1886 ; 2^o

approbation des comptes de la liquidation et quitus complet et définitif à donner à M. Le Mire de Vilers pour toutes les opérations accomplies au nom de la Société pendant la période précitée ; 3^o vote sur l'acceptation de la démission de M. Le Mire de Vilers de ses fonctions de liquidateur ; 4^o nomination d'un nouveau liquidateur en son lieu et place.

Situation financière et commerciale de l'Equateur. — Conseils aux importateurs.

On écrit de Guayaquil au *Moniteur officiel du commerce* :

« La République de l'Equateur traverse une crise commerciale d'une grande intensité et, malgré les arrangements intervenus entre les banques de Guayaquil et de Quito, la rareté du numéraire contribue toujours à déprécier la valeur du papier monnaie. Le gouvernement vient de doubler les droits de douane. »

Cet état de choses a produit une recrudescence de faillites dont le commerce étranger a eu plus à souffrir que les faillis eux-mêmes.

Malgré cet arrêt des affaires, les envois de marchandises d'Europe, principalement de France, continuent à affluer dans l'Equateur et augmentent, sans profits pour les expéditeurs, le stock des marchandises invendues. Aussi doit-on mettre les négociants français en garde contre l'état précaire des marchés équatoriaux et leur recommander d'user de la plus grande prudence dans leurs rapports avec les acheteurs de la région.

Importation de gants en Egypte

Le Consul d'Italie au Caire écrit que les gants de tous genres sont en partie importés par la France, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie. Les gants autrichiens sont toutefois de beaucoup préférés à ceux d'autres provenances pour leur bon marché. On devrait étudier leur fabrication et l'imiter ; ajoute-t-il, afin de pouvoir les remplacer avantageusement sur le marché de sa résidence.

Un concours international à deux degrés entre tous les architectes de tous les pays est ouvert pour la réfection et l'achèvement de la façade du Dôme de Milan. Le premier prix est de 40,000 fr. ; les autres prix sont de dix à quinze, variant entre 5,000 et 2,000 francs. Le concours sera clos le 1^{er} janvier 1887. S'adresser, pour avoir le programme détaillé, à la fabrique du Dôme (Milan).

Conseils aux importateurs

Les industriels étrangers qui veulent entrer en relations commerciales avec la Serbie devraient se rendre sur les lieux et se renseigner par eux-mêmes.

Plusieurs maisons envoient des représentants de commerce à Belgrade, à Nisch, à Semendria et dans quelques autres villes de l'intérieur pour visiter les clients ; mais ces personnes ignorent généralement la langue serbe et ne sont même pas capables de lire les notes commerciales ; aussi se trouvent-elles obligées à avoir recours aux juifs espagnols, à des agents inférieurs, ou à quelques petites maisons de peu d'importance. Les hôtels de Belgrade étant chers, les voyageurs habitent souvent à Semlin, et perdent du temps en allées et venues.

Les importateurs serbes soulèvent toutes sortes de difficultés pour obtenir une réduction plus ou moins légitime, et souvent on est amené à reporter sur le prochain compte une portion des envois. Un représentant sur place éviterait ces difficultés, s'il était à même de se mettre en communication plus directe avec les habitants, si la rémunération qu'on lui offre était plus en rapport avec les services qu'il pourrait rendre, et s'il est à la hauteur de sa tâche. Les commerçants devraient se transporter personnellement sur les marchés, se mettre en rapport avec eux, choisir leurs agents, faire en quelque sorte leur éducation. Les dépenses de voyage ne sont pas en somme, si considérables ; ainsi, on délivre à Vienne des billets circulaires qui permettent de visiter Buda-Pest, Belgrade, Orsova, Bucharest, Temesvare, Szegedin en dix jours pour un prix de 70 à 80 fr.

Le commerce d'importation au Maroc

Le commerce d'importation au Maroc est presque exclusivement entre les mains des Français et des Anglais, quoique l'année dernière la France ait rencontré une rivale redoutable dans la Belgique, en ce qui concerne le commerce des sucres. Les importations venant de Marseille ayant été

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

La Sténo-Télégraphie

On a fait dernièrement à Paris des expériences concluantes sur un nouveau système pour transmettre les télégrammes, dont le compte-rendu détaillé a été donné par l'Electricien. Ce système auquel son auteur, M. A. Cassagnes, directeur des *Annales industrielles*, a donné le nom de sténo-télégraphie, repose sur la réunion systématique de la sténographie mécanique et de la télégraphie.

La sténo-télégraphie apporte une solution des plus pratiques au problème que se posent les administrations télégraphiques. Les fils, surtout quand on se rapproche des grands centres, des capitales, sont absolument encombrés depuis l'abaissement des taxes, et il est indispensable de remédier à un état de choses très préjudiciable aux intérêts du public. D'un autre côté, le même encombrement se produit au fur et à mesure qu'on s'éloigne des capitales. Leur nombre devenant de plus en plus petit, les fils se trouvent trop chargés pour se prêter à une transmission rapide. Par l'adoption

mètres. L'appareil a fort bien fonctionné. Pour se placer entièrement dans les conditions de l'application pratique, on a refait, en janvier dernier, une seconde série d'expériences de Lille, où se trouvait le transmetteur, à Paris, station réceptrice. On a emprunté aux réseaux, soit aériens, soit souterrains, du Nord et de l'Est, des longueurs qui ont varié de 210 à 410 et jusqu'à 770 kilomètres en cinq expériences. La dernière distance n'est guère que de 150 kilomètres inférieure à la plus longue ligne française ; mais il faut observer que, d'après le diamètre des fils composant ce dernier circuit, la résistance était plus grande que celle de la ligne de Paris à Marseille, 863 kilomètres.

Les résultats obtenus dans cette seconde série ont été des plus satisfaisants et le rendement des appareils s'est montré bien supérieur à celui des télégraphes existants.

Ce rendement ne tardera pas à être encore augmenté quand M. Cassagnes disposera d'un instrument mécanique qu'il vient de mettre en construction.

Actuellement, on peut avec un sténo-télégraphe à trois secteurs transmettre, soit dans une même direction, soit dans deux directions inverses ou multiples, jusqu'à

400 mots par minute, soit 24,000 mots à l'heure, ce qui représente 30 colonnes de l'Industriel du Rhône.

En présence des résultats acquis, le Ministre des Postes et Télégraphes n'hésitera pas à doter nos lignes télégraphiques de ce nouveau système.

La plus haute cheminée du monde

La plus haute cheminée du monde est, dit-on, celle qui vient d'être terminée aux mines de plomb de Mechernich : elle a 134 mètres.

Commencée en 1884, sa construction est arrivée à 23 mètres avant que la gelée eût exercé son action. Le travail fut repris le 14 avril 1885 et complètement fini au mois de septembre dernier.

Le massif des fondations, qui sont en pierres dressées, a une section horizontale carrée de 11 mètres de côté et descend à une profondeur de 3 m. 50 au-dessous du niveau du sol. La base de la cheminée est également carrée et s'élève jusqu'à une hauteur de 10 mètres. Le corps de la cheminée, qui a 120 m. 50 de haut, a une section circulaire de 7 m. 50 de diamètre à la partie inférieure et de 3 m. 50 au sommet.

interrompues par la quarantaine de juillet à décembre les spéculateurs se sont adressés au marché d'Anvers, pour la demande de cet article, dont la consommation chez les Maures augmente de jour en jour dans des proportions incroyables. En même temps, l'Angleterre, en introduisant une modification bien plus apparente que réelle a réussi à gagner la confiance des acheteurs et à se créer un point d'appui dans le commerce belge. D'où il résulte qu'actuellement les principaux centres sont Londres et Anvers, et maintenant que la position est acquise, tout porte à croire qu'il ne sera pas aisé de la reprendre.

L'innovation introduite par les anglais est simplement celle-ci: ils ont élevé le poids de leurs pains de sucre à 30 livres, tandis que les pains de France et de Belgique ne sont que de 5 ou 6 livres.

Cette simple modification a eu des conséquences énormes et les pains de 30 livres sont aujourd'hui à la mode.

Réparation des Objets en pierre.

Pour réparer les objets en pierre cassés ou usés, notamment les marches d'escalier, on peut employer le procédé suivant:

On applique une pâte fraîchement formée de deux parties de chaux-ciment et d'une partie de verre soluble de potasse additionnée d'autant de sable de rivière fin qu'il est nécessaire pour obtenir une consistance convenable: un bon maçon peut fort bien être chargé de cette besogne. La pâte s'applique directement sur les surfaces à réparer, préalablement mouillées de verre soluble, sans qu'il soit nécessaire de les aviver ou strier d'abord. Après six heures, la dessiccation est complète et la masse a acquis la consistance du grès. (Moniteur industriel.)

Le Canal des deux mers.

Cette grande question du canal des deux mers vient de faire un pas. Le conseil des ministres s'en est occupé et il a été décidé qu'avant de soumettre ce projet à l'enquête, il y avait lieu de recueillir des renseignements complémentaires sur deux points: l'alimentation et le trafic. A cet effet, une commission spéciale, composée des ingénieurs en chef de la région, va être nommée. Voilà donc la Société du canal qui n'a pas eu beaucoup à se louer des ingénieurs, et qui avait cru devoir récuser les inspecteurs généraux à qui elle a été livrée.

Déjà l'ingénieur de Bordeaux a laissé percer son opinion. Il est très partisan d'un réseau de voies navigables ayant deux mètres de tirant d'eau et portant des péniches, mais il ne veut pas entendre parler de canaux à grande section, assez profonds pour offrir passage à des navires de mer.

Mais à côté d'opinions contraires, il y a aussi les partisans résolus du système à grande section. En dehors des questions commerciales, du plus ou moins grand trafic que pourra avoir le canal, il y a une question nationale, et notre ministre de la marine pourra peser d'un certain poids dans la balance. On compte beaucoup sur M. de Freycinet, qui est résolu et énergique, quand il veut, qui n'aura pas de peine, du reste à rallier à ses vues un conseil très bien disposé, dans son ensemble, pour le canal et qui, pour faire aboutir l'œuvre, n'aura d'ailleurs qu'à se rappeler sa propre attitude de 1881.

A cette époque, M. de Freycinet présidait le conseil général du Tarn-et-Garonne et, en cette qualité, faisait voter à l'unanimité un vœu qu'il avait rédigé lui-même et par lequel il demandait, non pas seulement la mise aux enquêtes, mais encore la déclaration immédiate d'utilité publique du canal des deux mers. Depuis 1881, la nécessité de relier l'Océan à la Méditerranée est devenue plus pressante encore, et il y a tout lieu d'espérer que les lenteurs dont on entoure cette entreprise nationale disparaîtront.

CHRONIQUE FINANCIERE

Le vote de l'emprunt est attendu avec impatience et l'on comprend facilement que jusqu'à ce que les Chambres aient pris une décision, le marché reste stationnaire.

La situation intérieure s'améliore un peu, cependant l'on suit avec une certaine inquiétude les nouvelles qui nous parviennent de l'Aveyron. On ne sait quand cette grève pourra finir et si le Gouvernement aura à prendre des mesures plus énergiques pour empêcher les instigateurs à la résistance.

Les nouvelles politiques du dehors ne sont pas rassurantes. Les grèves semblent devenir à l'ordre du jour, et la question Orientale reste en suspens comme une menace continuelle.

L'accord entre les grandes puissances paraît un fait accompli. Cependant la Grèce persiste dans son allure belliqueuse et menace de troubler la paix Européenne.

Il est difficile aux spéculateurs de voir clair dans cette situation générale qui est mauvaise, aussi ont-ils raison d'attendre et de ne point pousser soit à la hausse, soit à la baisse. Les surprises peuvent être trop grandes à la liquidation.

Les cours se maintiennent avec une légère faiblesse et les affaires sont presque nulles.

On a coté:
3%, 80,75. 4 1/2, 103,80.
Italien, 97,40. Hongrie, 83,75. Espagnol, 57,20.
 Dette Egyptienne, 348,75.
 Valeurs de Crédit: Le Crédit lyonnais remonte à 521,25. La Banque ottomane est en réaction à 519,37. Cette valeur est trop liée aux événements d'Orient, aussi subit-elle des soubresauts considérables. Les spéculateurs sur cette valeur peuvent se tenir sur le qui-vive, car il y aura certainement beaucoup de mécomptes à avoir.
 Banque des pays autrichiens, 496,25.
 Chemins de fer: Lyon, 1,227. Nord, 1,536. Orléans, 1,315. Lombards, 257,50. Autrichiens, 511,25. Saragosse 301,25. Nord-Espagne, 335.

Canaux: Suez, 2,120. Panama, 468,75.
 Fonderies: Terrenoire, 96. L'Horme, 142. Creuzot, 925. Pont-Evêque, 80. Aciéries de la marine 407,50. Chatillon-Commentry, 420. Franche-Comté, 400.
 Mines: Loire, 207. Montrambert, 860. Saint-Etienne, 257. Rive-de-Gier, 12,50.
 Diverses: Gaz de Lyon, 1,051,25. Bateaux-Omnibus, 697,50. Cie générale des eaux, 1,390. Omnibus et tramways de Lyon, 620. Croix-Rousse, 770.
 Valeurs en Banque: Trifail, 136. Lots turcs, 36. Kursaal de Genève, 225. Obl. Trifail, 555. Barcelone direct, 258.

E. CHAZOTTES, GRAND & C^{IE}
29, cours Gambetta, Lyon

Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

TABLEAU DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE
Mairie de Lyon. — Lundi 19 avril, à 2 h.
 Direction d'artillerie de Lyon.
 Fourniture de 1200 tonnes de charbon de terre.
 1^{er} lot. — 350 tonnes de charbon de terre pour fourneau.
 2^e lot. — 350 tonnes de charbon de terre pour fourneau.
 3^e lot. — 250 tonnes de charbon pour forges.
 4^e lot. — 250 tonnes de charbon pour forges.

Ministère de la guerre. — Mise au vert des chevaux de l'armée en 1886

1^o Le vert distribué au quartier, y compris la paille de litière.
 2^o Le vert pris dans la prairie à la Soulée ou à l'écurie, chez le titulaire du marché.
 Cette dernière fourniture comprend: outre le vert, la paille de litière, l'avoine, le logement pour les militaires chargés de la garde des chevaux ainsi que les écuries et hangars nécessaires pour abriter les chevaux.
 Les propositions seront reçues jusqu'au 15 avril cours du Midi, 31.
 Le cahier des charges se trouve dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon.
 Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie de Lyon.

Mairie de Lyon. — Lundi 3 mai, à 2 h.
 Direction d'artillerie de Lyon.
 Adjudication de 14,000 kil. de cuirs divers, comprenant un seul lot, dont la composition est indiquée ci-après, savoir:
 Cuirs de bœuf fauve lisse crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 2 m. 25 de longueur..... 9,000 kil.
 Cuirs de bœuf fauve grené crouponné, de 4 m/m d'épaisseur et 1 m. 55 carré..... 1,000
 Cuirs de bœuf hongroyé, de 4 m/m d'épaisseur..... 200
 Cuirs de bœuf noir crouponné, de 4 m/m d'épaisseur..... 400
 Cuirs de vache grené échantillonné, de 3 m/m d'épaisseur..... 2,000
 Cuirs de vache lisse échantillonné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur..... 1,000
 Cuirs de vache noir crouponné, de 2 à 3 m/m d'épaisseur..... 400
 Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon.
 Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Lyon.

AIN
Mairie de Villeversure. — Dimanche 18 avril, à 1 heure.
 Pont sur le Suran, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 23.
 Mont., 7,000 fr.

Belley. — Dimanche 18 avril, à 2 h.
 Etude Virignin.
 Ferme de l'usine à gaz, pour 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 1887.

Mairie d'Arnas. — Dimanche 18 avril, à 2 h.
 Réparations aux maisons d'école — Mont., 3,600 fr.

Mairie de Vieu-d'Izenave. — Dimanche 18 avril, à 2 heures.
 Construction d'un aqueduc. — Mont., 4,200 fr.

BASSES-ALPES
Préfecture. — Lundi 19 avril, à 2 h.
 Construction du canal de Manosque à la Brillanne. 8^e lot. — Partie comprise entre l'origine de la Brillanne, point kilométrique 21,927 m. 18 et l'origine de Villeneuve, sur 4,794 m. 30.
 Terrassements..... 33,792 fr. 49
 Ouvrages d'art..... 23,012 45
 A valoir..... 5,195 36
 Total..... 70,000 fr. 00

BOUCHES-DU-RHONE
Mairie de Cuges. — Dimanche 18 avril, à 2 h.
 Travaux communaux.
 Mise en état de la rue Rougnière. Mont., 4,000 fr.
 Etablissement d'une fontaine au quartier Saint-Sébastien. Mont., 1,000 fr.

DROME
Préfecture. — Mercredi 23 avril, à 2 h.
 Chemin de fer de Crest à Aspres-les-Veynes
 Construction des 7^e et 8^e lots.
 7^e lot. — Terrassements..... 488,271 fr. 06
 Chaussées, caniveaux et cassis..... 4,313 52
 Ouvrages d'art..... 1,593,981 23
 A valoir..... 215,444 19
 Caution, 40,000 fr.
 8^e lot. — Terrassements..... 1,137,071 fr. 24
 Chaussées, caniveaux et cassis..... 7,924 98
 Ouvrages d'art..... 1,711,338 02
 A valoir..... 293,665 16
 Caution, 45,000 fr.

GARD
Préfecture. — Lundi 12 avril, à 11 h.
 Rechargement et grosses réparations de routes nationales.
 2^e lot. — Voir notre numéro n° du 4 avril pour le détail des lots.

Mairie d'Aiguemortes. — Samedi 1^{er} mai, à 2 h.
 Concession temporaire de l'abbatir à construire en cette commune.
 Le maximum de la durée de la concession est fixé à 35 ans.
 Le montant total du devis s'élève à 32,000 fr.

HÉRAULT
Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 12 avril, à 2 heures.
 Chemin vicinal de petite communication n° 3 à Lacoste et n° 21.
 (3 lots). — Voir notre numéro du 4 avril pour le détail des lots.

Ministère de la guerre. — Montpellier, 14 avril.
 75 hectolitres de vin rouge de France.

Mairie de Montpellier. — Jeudi 15 avril, à 2 h.
 Remplacement des trois tentes de la halle de Castellan par des persiennes aux montants métalliques aux lames de cristal.
 Montant, 1,600 fr.

Mairie de Montpellier. — Jeudi 15 avril, 2 h.
 Maçonnerie et serrurerie pour l'établissement d'un square en face de la Tour-des-Pins.
 Maçonnerie..... 1.814 40
 Serrurerie..... 2.283 »

Mairie de Capetang. — Dimanche 18 avril, à 2 heures.
 Matériaux et entretien à faire pendant 3 années, à partir du 1^{er} janvier 1886, sur les chemins vicinaux ordinaires n° 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 96 et 10. Mont. annuel, 1,500 fr. — 12 lots.

Mairie de Mèze. — Dimanche 25 avril, 2 h.
 Grosses réparations à l'Hôtel-de-Ville.
 Nontant, 1,500 fr.

Préfecture. — Mardi 4 mai, 2 h.
 Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux. — Construction de 21 maisons de garde, comprises dans la 5^e section Saint-Pons, 6^e section Riols, 7^e section, Saint-Vincent, 8^e section Olague et 9^e section Colombières.
 Montant, 158,000 fr.

HAUTE-SAVOIE
Mairie d'Annecy. — Lundi 14 avril à 10 h. 1/2.
 Démolition de la maison appelée « Château-Branlant ».

Sous-préfecture de Bonneville. — Mardi 20 avril, à 10 heures.
 Agrandissement de l'église de Scionzier.
 Montant, 25,617 fr. 06 c.

Préfecture. — Date non fixée.
 L'adjudication des travaux des chemins vicinaux ordinaires n° 3, 6 et 8 de Leschaux annoncée pour le 8 avril courant, est ajournée.

Préfecture. — Mardi 20 avril, 11 h.
 Travaux communaux.
 1^{er} lot. — Commune d'Evires. — Construction de l'église. Mont., 50,039 fr. 43.
 2^e lot. — Commune de Chapoiry. — Réparations à l'église et au presbytère. Mont., 771 fr.

ISÈRE
Préfecture. — Samedi 17 avril, 1 h.
 Chemins vicinaux. — Travaux et fournitures à faire pendant les années 1886, 1887, 1888, 1889, et 1890. 10 lots.
 Voir notre numéro du 4 avril pour le détail des lots.

Sous-préfecture de Vienne. — Samedi 17 avril, à 2 heures et demie.
 Travaux communaux et de chemins vicinaux.
 1^{er} lot. — Réparations à l'église de la Villette-d'Anthon. Mont., 3,544 fr. 62.
 2^e lot. — Pixeu. — Rectification au chemin vicinal ordinaire n° 2 de Saint-Jean-de-Bourmay, entre son embranchement sur Pact et Pixieu et construction d'un aqueduc voûté de 2 m. 50 d'ouverture, sur la Petite-Deray. Mont., 7,200 fr.

Magasin de Saint-Marcellin. — Lundi 29 avril.
 Adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'un bâtiment d'exploitation au magasin des tabacs en feuille. 2 lots.
 Voir notre numéro du 4 avril pour le détail des lots.

JURA
Préfecture. — Jeudi 29 avril, 2 h.
 Routes départementales et chemins vicinaux ordinaires.
 1^{er} lot. — Route n° 5. — Rechargement de la chaussée d'empierrement à Salins et Marnoz. Mont., 3,100 fr.
 2^e lot. — Route n° 8. — Grosses réparations de la chaussée d'empierrement à Lavans-les-Saint-Claude, Chassal, Molinges et Vaux-les-Saint-Claude. Mont., 1,800 fr.
 3^e lot. — Mess-a-les-Chilly. — Chemin n° 5. — Ouverture etempierrement sur 204 mètres. Mont., 1,800 fr.
 4^e lot. — La Frasnée. — Chemin n° 1 — Elargissement du pont construit sur le Drouvenant à la Frasnée. Mont., 3,400 fr.
 5^e lot. — Saint-Hymetière. — Chemin n° 1. — Empierrement. Mont., 2,500 fr.
 6^e lot. — Bréry. — Chemin n° 1. — Rectification de Montchanvier à Frontenay, 24,800 fr.

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 3 mai, 2 h.
 Travaux communaux.
 1^{er} lot. — Chatelneuf. — Réparations aux toitures du presbytère et de la maison d'école. Mont., 6,233 fr.
 2^e lot. — Chapuis. — Agrandissement de l'école de garçons 5.825 fr.

3^e lot. — Sirod. — Etablissement d'un poids public. 2.303 fr. 50.
 4^e lot. — Même commune. — Réparations aux fontaines. Mont., 1,979 fr. 63.
 5^e lot. — Mesnay. — Reconstruction d'un mur de soutènement du cimetière. Mont., 1.059 fr.

LOIRE
Mairie de St-Etienne. — Samedi 17 avril, à 11 h.
 Construction et entretien des dallages de trottoirs en ciment dans le territoire de la commune de St-Etienne pendant les années 1886, 1887 et 1888.
 Dépense moyenne annuelle, 4,000 fr.

Mairie de St-Etienne. — Samedi, 17 avril, à 11 h.
 Construction, exécution et entretien des ouvrages et travaux en asphalte dans le territoire de la commune de St-Etienne, pendant les années 1886, 1887 et 1888.
 Dépense moyenne annuelle, 5,000 fr.

Mairie St-Etienne. — Samedi 17 avril à 11 h.
 Fourniture et entretien de tuyaux en cuir pour le service du lavage et l'arrosage pendant les années 1886, 1887 et 1888.

Mairie de St-Etienne. — Samedi 17 avril à 1 h.
 Entretien des chaussées et allées des places, promenades, jardins et cimetières en 1886, 1887 et 1888.

Mairie de St-Etienne. — Samedi 17 avril.
 Entretien et amélioration des ouvrages dépendant du réservoir du Pas-du-Riot de l'aqueduc des fontaines, des conduites et bassins de captage des sources ainsi que des bâtiments en 1886, 1887 et 1888.

Mairie de Saint-Etienne. — Samedi 24 avril, 1 h.
 Egoût sous la route de Roanne entre le boulevard Jules-Janin et la rue au sud de la place des Abattoirs. — Mont., 180,000 fr.

PUY-DE-DOME
Mairie de Clermont-Ferrand. — Mercredi 21 avril, à 2 h.
 Assainissement et aménagement de la place du Marché de Fontgibère.
 Mont., 13,000 fr.

Mairie de Clermont-Ferrand. — Jeudi 22 avril, à 2 h.
 Etablissement d'une couverture au-dessus de la cour située entre les divers bâtiments formant le groupe des ateliers du matériel.
 1^{er} lot. — Terrassement et maçonnerie., 2,163 fr. 44.
 2^e lot. — Couverture en tuile et zinc cannelé., 6,909 fr. 39.
 3^e lot. — Charpente métallique et serrurerie., 41,078 fr. 65.
 4^e lot. — Peinture, vitrerie., 7,804 fr. 48.

Préfecture. — Samedi 24 avril, à 2 h.
 Construction d'un presbytère à la Bourboule.
 Mont., 26,000 fr.

Sous-préfecture de Riom. — Samedi 24 avril, à 2 h.
 Construction d'un clocher à l'église de Saint-Angel.
 Mont., 16,737 fr. 09.

SAONE-ET-LOIRE
Mairie de Mâcon. — Lundi 12 avril, 2 h.
 Construction de préaux dans les écoles primaires.
 1^{er} lot. — Maçonnerie, 2,876 fr. 52.
 2^e lot. — Charpente, 5,030 fr. 54.
 3^e lot. — Serrurerie et peinture, 2,018 fr. 40.
 4^e lot. — Couverture, 2,764 fr. 54.
 5^e lot. — Ferblanterie, 1,007 fr. 05.

Mairie du Creusot. — Vendredi 16 avril, 2 h.
 Création et entretien des rues et places de la ville du Creusot, pendant trois années, à partir du 1^{er} mai 1886. — Mont. annuel, 6,000 fr.

Mairie de Mâcon. — Lundi 19 avril, à 2 h.
 Fournitures à faire pendant 3 années pour le service des eaux (entretien) de la ville de Mâcon.

Mairie de Louhans. — Jeudi 22 avril, à 10 h.
 Entretien pour une période de 3 ans des pompes alimentaires de la ville et des établissements publics, au nombre de 26.
 Mise à prix 400 fr. par an.

SAVOIE
Préfecture. — Samedi 24 avril, à 1 h. 1/2.
 Construction d'une école normale d'instituteurs à Chambéry.

1^{er} lot. — Terrassement, maçonnerie, pierre de taille, plâtrerie, peinture et vitrerie. — Mont., 200,000 fr.
 2^e lot. — Charpentes en bois et couvertures. — Mont., 52,000 fr.
 3^e lot. — Menuiserie et serrurerie légère. — Mont., 43,500 fr.
 4^e lot. — Grosse serrurerie. — Mont., 29,000 fr.
 5^e lot. — Zinguerie et plomberie. — Mont., 11,000 fr.
 Travaux réservés devant faire l'objet de marchés ultérieurs.
 Fournitures diverses et mobilier. Total 64,000 fr.

DIVERS

Le 13 avril. — Chemins de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne d'Autevilles à Mauléon, la Mortagne et pose des voies de 490,000 à 630,000 fr.
 Le 14 avril. — Port de Lorient (Morbihan). — Agrandissement des ateliers en fer des chantiers de Caudan. — 236,000 fr.
 Le 15 avril. — Préfecture de la Dordogne. — Travaux divers sur routes nationales (18 lots). — 547,000 fr.
 Le 15 avril. — Préfecture du Lot. — Entretien de la navigation du Lot. — 210,000 fr.
 Le 17 avril. — Préfecture du Nord. — Scarpe inférieure. — Construction de perrés. — 80,000 fr.
 Le 19 avril. — Préfecture de l'Yonne. — Rivière d'Yonne. — Construction d'écluses. — 105,000 fr.
 Le 20 avril. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux. — Ligne de Narbonne à Bize. — Ballastage et pose de voie, de 185,000 à 240,000 fr.

Le 20 avril. — Chemins de fer dn Midi à Bordeaux. — Travaux divers à la gare d'Agen. — 150,000 à 190,000 fr.
 Le 21 avril. — Mairie de Charenton-le-Pont (Seine). — Ecole maternelle et groupe provisoire (2 lots). — 178,202 fr.
 Le 22 avril. — Préfecture d'Eure-et-Loir. — Chemin de fer d'Auneau à Etampes. — Terrassements. — 300,000 fr.
 Le 27 avril. — Préfecture de la Corse. — Ligne de Bastia à Corte. — Construction de gares et stations. — 200,000 fr.
 Le 29 avril. — Ministère de l'instruction publique, à Paris. — Travaux à l'école des langues orientales. — 639,000 fr.
 Le 30 avril. — Préfecture de l'Aisne. — Travaux sur le canal de l'Oise à l'Aisne. — 301,585 fr. 44.
 Le 1^{er} mai. — Préfecture des Alpes-Maritimes. — Port de Menton. — Construction d'un mur d'abri. — 301,734 fr. 62 c.
 Le 4 mai. — Presbytère de Saint-Julien, à Tours (Indre-et-Loire). — Travaux de la nouvelle chapelle Saint-Martin (10 lots). — 1,003,500 fr.
 Jusqu'au 1^{er} juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

RHONE
 Mairie de Lyon. — Le 1^{er} avril on a adjugé les travaux à faire pour compléter le casernement de Saint-Irénée.
 Lawergne J.-B., rue Jacquard, 4, à Lyon, adj. à 10 %.

BOUCHES-DU-RHONE
 Mairie de Marseille. — On a adjugé l'entreprise de peinture et de décoration pour l'exposition industrielle et du concours régional. 22,000 fr.
 Comoin, jeune, adj. à 25 %.

DOUBS
 Préfecture. — Le 3 avril on a adjugé à Besançon les travaux à faire sur les chemins vicinaux de grande communication et ordinaires (8 lots.)
 1^{er} lot. — Delfrari, à Cléron à 30 %.
 2^e lot. — Parrot Jean, à Montbéliard, à 7 %.

3^e lot. — Giroud Marc, à Pontarlier, à 9 %.
 4^e lot. — Roland Claude, à Scey-en-Varais, à 31 %.
 5^e lot. — Levey François, à Cubris, sans rabais.
 6^e lot. — Billebaud Jules, à Vrods, à 24 %.
 7^e lot. — Roland Claude, à 30 %.
 Le 8^e lot n'a pas été adjugé.

JURA
 Mairie de Saint-Claude. — Le 3 avril a eu lieu l'adjudication des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue du collège. évalués à 1,381 fr. 55.
 Chamot, à Saint-Claude, rue du collège, adj. à 12 fr. 26 %.

LOIRE
 Sous-préfecture de Montbrison. — On a adjugé les travaux de construction et ouverture de chemins vicinaux d'intérêt commun (2 lots) évalués à 36,800 fr.
 1^{er} lot. — Bouché Michel, à la Chaulune (Puy-de-dôme), adj. à 31 %.
 2^e lot. — Malbot Félix, à Bellegarde, adj. à 9 %.

Mairie de Rive-de-Gier. — Le 5 avril on a adjugé les travaux de reconstruction d'un abattoir public évalué 172,440 fr. 25 en 7 lots.
 1^{er} lot. — Déblais. — Lafuy Jean-Marie, à Saint-Martin-la-Plaine, adj. à 25 %.
 2^e lot. — Maçonnerie. — Bertrand père et fils, à Annonay, adj. à 13 %.
 3^e lot. — Charpente. — Mallen frères, à Rive-de-Gier, adj. à 11 %.
 4^e lot. — Serrurerie. — Serve Jean-Pierre, à Rive-de-Gier adj. à 24 %.
 5^e lot. — Couverture. — Champin Jean-Marie, à Rive-de-Gier, à 4 %.
 6^e lot. — Canalisation d'eau et gaz. — Landier Pierre, rue Pierre-Corneille, n° 3, à Lyon. — adj. à 20 %.
 7^e lot. — Dallages en ciment. — Delune et Cie, à Grenoble adj. à 26 %.

HAUTE-LOIRE
 Mairie de Lantriac. — Le 4 avril on a adjugé les travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, évalués à 3,751 fr. 55.
 Richard Firmin, au Puy, adj. à 35 %.

PUY-DE-DOME
 Mairie de St-Pierre-de-Bourthonne. — On a adjugé les travaux d'agrandissement du cimetière, évalués à 3,360 fr.
 Pelisson Sébastien, à la Sauvedie, adj. à 13 %.

Mairie de Vertolaye. — Le 4 avril on a adjugé les travaux de construction d'un nouveau cimetière, évalués à 5,100 fr.
 Pelisson Sébastien, à Marat par Olliergues, adj. à 12 %.

SAONE-ET-LOIRE
 Mairie de Mâcon. — On a adjugé les travaux de construction d'un abattoir et d'une cuve d'eau évalués à 6,949 fr. 17.
 1^{er} lot. — Verge, à Charnay-les-Mâcon adj. à 20 %.
 2^e lot. — Maurice, à Mâcon, adj. à 12 %.
 3^e lot. — Hilbert, à Mâcon adj. à 17 %.
 4^e lot. — Renaud, à Mâcon, adj. à 13 %.

Préfecture. — Le 2 avril on a adjugé les travaux d'amélioration du canal du centre (2 lots) évalués à 154,000 fr.
 Société des Forges de Franche-Comté à Besançon, adj. à 13 %.

DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Buener, propriétaire, par Denis, entrepreneur, chemin Croix-Moron, 11, pour l'exhaussement et réparation d'une maison située route de Grenoble et place de Monplaisir.
 Lagardette, pour une maison sur cour située rue des Asperges, 106.
 Briatta, par Rivière, rue de la Barra, 6, pour une maison située avenue de Saxe, 167.
 Pellat, pour la démolition et la reconstruction d'une maison située rue Duquesne, 68.
 Rollin, par Arguillères et Frayssenet, quai de Jayr, 28, d'une maison située rue Sébastien-Gryphe.
 Brun, rue Montgolfier, 37, pour deux maisons situées rue Montgolfier, entre la rue Dugesclin et la rue Boileau.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 2 au 9 avril 1886

3 avril. — Félix Trainard, pour un certificat d'addition au brevet pris le 23 mars 1886 pour un nouveau système de chaudière démontable à circulation et chauffage rationnel.
 5 avril. — Jean Galy, pour un certificat d'addition au brevet n° 172,711 pris le 3 décembre 1886 pour une semeuse.
 6 avril. — Jean Perrin, pour un certificat d'addition au brevet n° 167,089 pour une pompe rotative pour injecter des liquides dosés dans la terre de pression à sec pour becs de gaz.
 8 avril. — May et Catton, pour un nouveau système de dés pour la vigne.
 8 avril. — Bouvert frères, pour un nouveau système de carte-bobine à tube.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON
 Vendredi 9 avril 1886.

Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	115 » 125
Cuivre en lingot planche rouge	142 50 »
— — — — — jaune	125 » 135
Etain Banca	260 » »
— — — — — Billiton	250 » »
Plomb doux (première fusion)	34 » 36
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 » »
Zinc fondu (deuxième fusion)	34 » »
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52 » »
Zinc laminé en feuilles, autres marques	43 » 50
Fer en barres, au coke première classe	15 » »
Sablerie (poterie)	27 » »
Mercur	490 » 500

Le gérant : R. POTY.
 Imp. J.-B. Mosset, c. de la Liberté, 70, Lyon

Étude de M^e L.-P. CHAINE, notaire à Lyon rue Saint-Dominique, 15.

VENTE AMIABLE
 D'UNE
CHARMANTE PROPRIÉTÉ
 D'AGRÈMENT

sise cours Lafayette prolongé, close de murs, composée d'une maison d'habitation confortable ayant caves voutées, rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus. Avec jardin, massifs d'agrément, serres, eaux, écuries et remises; le tout d'une contenance de 2,000 mètres environ. Prix modéré.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e L.-P. Chaîne, notaire.

APRÈS FAILLITE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 Par le ministère d'un Commissaire-Priseur
 Le mardi 20 avril 1886, à une heure
 DE DIVERS

BATEAUX
PLATES & BARQUES
 Et de quelques lots bis

A Saint-Rambert-l'Île-Barbe (quai de l'Industrie) près la gare d'eau de Vaise.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

1^o Un bateau de canal, dénommé l'Industrie, construit en 1882. 2^o Un autre bateau de canal, dénommé le Réve, construit en 1882. 3^o Une sapine, dénommée la Neuville. 4^o Une autre sapine, dénommée Andréa. 5^o Un coursier, bateau de sauvetage. 6^o Un bateau de canal (carcasse) et 4 mètres cubes environ de bois destinés à servir à son revêtement. 7^o Un voilier (sans agrès), caisson 4 mètres, longueur 15 mètres. 8^o Une grande platte de teinturier (en mauvais état) avec passerelle. 9^o Deux barcots. 10^o Une petite barque canardière. 11^o Deux barques (en mauvais état). 12^o Un petit bateau platte (porte-chaines). 13^o Une platte servant à la réparation des bateaux.

Ces divers bateaux et plates sont à l'attache, quai de l'Industrie (commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe), en face du chantier du sieur Jacquet.

14^o Un bateau de canal, dénommé le Murtigue. 15^o Un autre bateau de canal, dénommé le Rhône (ces deux bateaux sont loués à M. Gathoud, marchand de charbons à Lyon, et sont attachés quai de l'Archevêché, en face du numéro 27). 16^o Un bateau de pêcheur, dénommé la Mascotte (ce bateau est loué jusqu'au 31 décembre 1886, à M. Drevat, rue St-Georges, 41. Il est actuellement attaché rive droite, quai des Étroits, en face le numéro 8). 17^o Une platte chaude (en activité), à seize places et tous ses accessoires (cette platte est louée à M. Dumas et est attachée sur le quai de la rive droite, près le pont de Saint-Rambert-l'Île-Barbe). 18^o MARCHANDISES ET MATÉRIEL : Un lot cintres et chevrons (vieux). — Un avant-train. — Un grand tréteau chêne. — Un petit tréteau chêne.

NOTA. — L'adjudication de tous les lots aura lieu sur le quai de l'Industrie, en face le chantier du sieur Jacquet, le mardi 20 avril 1886, à une heure.

Cette vente a lieu à la requête de M. Louis CANAVY, syndic de faillites, demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70, agissant en qualité de syndic de celle du sieur Louis Jacquet, qui était constructeur de bateaux, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, quai de l'Industrie, et en vertu d'une ordonnance enregistrée de M. le Juge-Commissaire.

Cinq pour cent applicables aux faillites

PAPETERIE
Henri VALLON
 Dépôt : 5, quai des Célestins
 LYON

SPECIALITÉS

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.	Papiers anglais
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.	Cartons bristol mats et lustrés.
Enveloppes en tous genres.	Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPOT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

Sur les bords de la Saône
 QUAI DE CUIRE

CAMPAGNE A LOUER

Fraîchement réparée, richement meublée ou non. S'adresser au bureau du journal.

EXPORTATION

FORGES DE PONT-ÈVÈQUE
 VIENNE (ISÈRE)
 ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

FABRICATION SOIGNÉE

ESSIEUX DE CHARRETTES

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.

Marque de Fabrique : PONT-ÈVÈQUE

EXPORTATION

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS

PARAPLUIE
MICROMATIQUE

LE SEUL QUI n'embarasse plus se porte dans la poche ou à la ceinture

SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son Étui il est supérieur à tous les systèmes connus

On le trouve chez les principaux marchands et pour le dehors rue des Capucins

A VENDRE à Agen (Lot-et-Garonne)

L'USINE DE BÉZIS

Vaste établissement de 8,360 mètres carrés pour la fabrication et la vente de Briques, Tuiles Carreaux, Chaux, Plâtres et Ciments.

Affaire de premier ordre. Bonnes conditions et facilités de paiement. S'adresser à M. A. DELPRAT, agent d'affaires à Agen (Lot-et-Garonne).

MÉDAILLE D'OR À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Bouteilles gazeuses, Eau-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières.

Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPÈLLE
 J. BOULET & C^o, Successeurs, Ingénieurs-Constructeurs

Pour cause d'agrandissement

RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS

De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions

MÉDAILLE D'OR
 A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similitude des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, le 10^o de fer. Genre militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Égypte), etc.

CEMENTS RAFFINÉ PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.

SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

400,000 francs sont demandés pour dix ans, en première hypothèque, sur Immeubles estimés 1,500,000 fr. Intérêts, 5 %.

S'adresser au bureau du journal.

PORTEUR JULES WEITZ
 ASSEMBLAGE BREVÉTÉ DANS TOUS LES PAYS

CHEMIN DE FER PORTATIF
 À POSE INSTANTANÉE
 (VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)

Pour Travaux publics, Mines, Plantations.

MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS

WAGONS PERFECTIONNÉS

VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT

JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
 Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

MANUFACTURE DE PIANO

Maison BROCHU
 Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

Commission-Exportation

SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE
BEURRE NATUREL

Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND
 Membre de la Société des agriculteurs de France
 Vice-président du Comité agricole de Bourg

AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY

S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marolles (Ain).

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIEUR, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver nombreuses applications dans les chemins de la navigation et l'industrie.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à empunier 4 à 5,000 francs. Garanties sérieuses sont offertes.

S'adresser au bureau du journal.

HUILES MINÉRALES

DÉPOT GÉNÉRAL

LYON — 87, rue Cuvier — LYON

CLAUDY, Ingénieur

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS
 (25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON F. BALLA
 Commissionnaire en Immeubles

Place des Terreaux, 7, au 1^{er}
LYON

A LYON. — Maisons de rapport depuis 100,000 jusqu'à 1 million.

Plusieurs terrains à bâtir dans le centre.

AIN. — Petit château et dépendances, nettes. Revenu annuel, 2,000 fr. Très belle vue.

Prix modéré.

A VENDRE

Terrain de 4,800 mètres, quai de la Vitrolle joignant le viaduc du chemin de fer. 50 mètres de façade.

S'adresser au bureau du journal.

R. Poty